



Une action organisée par: Alliance Sud - SWISSAID - Action de Carême - Pain pour le prochain - Helvetas - EPER- Déclaration de Berne

## **Le changement climatique alimente la faim**

**Un milliard de personnes sont touchées par la faim et la sous-alimentation. Environ 80% d'entre elles vivent dans des régions rurales. Si l'on excepte 10% de nomades ou de pêcheurs, la grande majorité travaille dans de petites exploitations agricoles. Ces populations vivent pour la plupart dans les pays du Sud, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Selon les études actuelles, c'est dans ces mêmes régions que l'on remarque déjà d'importantes conséquences du changement climatique ; des conséquences qui vont s'aggraver dans le futur.**

### **Le Sud victime des excès du Nord**

Pourtant ce n'est pas dans les pays du Sud, mais bien dans les pays industrialisés qu'est produite la plus grande quantité des émissions CO<sub>2</sub> responsables du changement climatique !

Près de 70% de toutes les émissions de CO<sub>2</sub> depuis 1850 proviennent d'Amérique du Nord et d'Europe. La part des pays en développement est inférieure à 25%. La majeure partie des gaz à effet de serre provient de la combustion d'énergies fossiles. L'agriculture et l'usage modifié du sol, comme par exemple la déforestation, contribuent également au réchauffement climatique. La désertification, l'augmentation du nombre d'inondations et de tempêtes ainsi que les variations de température devenus imprévisibles rendent difficiles ou empêchent la production agricole et la pêche traditionnelle. Parallèlement, l'exploitation croissante de grandes surfaces agricoles par des grandes entreprises détruit les moyens de subsistance de nombreuses familles paysannes qui pourraient mieux protéger l'environnement grâce à l'agriculture biologique. Les nomades sont quant à eux de plus en plus éloignés de leurs terres traditionnelles.

### **Subir ! Sans moyen, sans soutien**

Dans la majorité des cas, les personnes souffrant de faim et de malnutrition sont marginalisées. Bon nombre vivent dans des endroits éloignés, sans infrastructure adéquate. Même si elles ont accès à des terres cultivables, ces dernières sont souvent situées dans des endroits défavorables comme des escarpements sujets aux fortes pluies, ou encore des endroits secs, éloignés des systèmes d'irrigation. Fautes d'information et de moyens financiers permettant d'entreprendre des mesures d'adaptation au changement climatique, ces personnes subissent les inondations ou les sécheresses et ont toujours plus de difficulté à cultiver les terres qui leur sont accessibles.

### **Le respect des droits humains bafoué**

L'accès à la terre, à l'eau potable, à des semences sont au cœur du droit à l'alimentation. Pourtant, un nombre croissant de personnes perdent l'accès à ces ressources vitales à cause de la destruction de l'environnement et du changement climatique. Les Etats ont l'obligation de respecter, de protéger et de donner effet aux droits des individus. Mais souvent il y a un manque de volonté politique des dirigeants pour réaliser le droit à l'alimentation des personnes les plus vulnérables et les protéger des conséquences du changement climatique. Cela est souvent lié au fait que les personnes concernées sont marginalisées et discriminées, sans aucune influence politique.

### **La communauté internationale doit agir**

En droit international, la communauté internationale est obligée de protéger les personnes vulnérables contre les effets négatifs du changement climatique, car ce bouleversement est responsable de graves problèmes d'alimentation. En outre, les pays industrialisés ont une responsabilité historique. Ils doivent aider les personnes du Sud à s'adapter aux changements climatiques – car ce sont eux qui les ont provoqués principalement.

**Pain pour le prochain et Action de Carême** soutiennent les personnes vulnérables et marginalisées et renforcent leur capacité à faire valoir leur droit à l'alimentation. A travers différents projets dans le monde entier, les œuvres aident les petits producteurs et petites productrices à produire leur alimentation de manière écologique et durable. Cela leur permet de réaliser leur droit à l'alimentation et contribue à la protection de l'environnement. Un fond spécial « climat et développement » a été créé pour la réalisation de projets spécifiques qui ont pour but de diminuer les conséquences négatives du changement climatique et de réaliser des mesures d'adaptation.